

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
d'AUSSAC-VADALLE
CHARENTE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

en exercice	11
présents	09
Votants	09

L'an deux mil un le **dix-huit Décembre** à dix-huit heures trente le conseil municipal d'Aussac-Vadalle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT Maire.

Date de convocation du conseil municipal : **06 Décembre 2001**

Présents: M LIOT, Mme JUBIEN, M. MAUPETIT, M. DEBEAULIEU M.GRZESKIEWIEZ, M^{me} GUILBAUD, M. GUILLIEN, M. MONTASSIER, M BRUNET

Absente excusée : Mme TUILLIERE

Absent : M. HARDY,

Madame Guilbaud Marlyse a été élue secrétaire de séance

OBJET :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rapport qui a été transmit au Comité Technique et Paritaire pour l' Aménagement et Réduction du Temps de Travail concernant les employés de la commune d'Aussac-Vadalle. Ce rapport a été approuvé en Comité Technique Paritaire le 26 Novembre 2001 et se présente comme suit :

⇒ le service technique sera composé de deux agents à temps complet travaillant en deux cycles annuels soit :

- Du 01/10 au 31/03 semaines de 35 heures
- Du 01/04 au 30/09 semaines de 39 heures

Donc ces deux agents auront 12 jours de ARTT.

⇒ Le temps horaire de l'agent administratif sera porté à 24/35^{ème} au lieu de 24/39^{ème}.

⇒ Le temps horaire de l'employé en CEC sera porté à 30/35^{ème} au lieu de 30/39^{ème}.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte l'aménagement proposé ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet aménagement qui prendra effet au 1^{er} janvier 2002

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture
le :

Publié ou notifié
le :



Fait et délibéré les mêmes an, mois et jour que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire

Gérard LIOT

